

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE SAINT-LÉONARD DU 11 MAI 2017

Le Conseil municipal de Saint-Léonard, légalement convoqué le 2 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire le jeudi 11 mai à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

### Étaient présents :

M. Bernard HOGUET, *Maire*.

Mme Elvira HACHE, Mme Marie-Lise DEGREMONT, M. Serge LECROSNIER, *adjoints au maire*.

Mme Sophie RIOULT, *conseillère municipale déléguée*.

Mme Bernadette MALANDAIN, M. Pierre MALANDAIN, Mme Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, M. Alain LEBER, M. François DAUDRUY, Mme Marie-Pierre PRIEUR, M. Bernard MALANDAIN, Mme Delphine GILLES, M. Franck CARTON, M. Jean-Luc DRON, M. Claude MAGUET, *conseillers municipaux*.

Mme Angélique Verroust, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

### Étaient absents excusés :

M. Jean-Paul LE CALVEZ, *adjoint au maire* ; M. Jean-Alain PLANEIX, *conseiller municipal délégué*, (procuration donnée à M. Serge LECROSNIER).

### Était également absent :

M. Claude LAPERDRIX.

Après l'appel nominatif, M. Jean-Luc DRON accepte d'être désigné secrétaire de séance.

### Compte rendu du Conseil municipal du 30 mars 2017

Le compte rendu est adopté à la majorité : 15 voix « pour » ; 2 voix « contre » (M. Jean-Luc DRON et M. Claude MAGUET).

### **Ordre du jour**

#### **Question n° 1 : Constitution d'un groupement de commandes – Marchés de fourniture de services de télécommunications et de transmission de données**

La Ville et le CCAS de Fécamp ont validé, par délibération en date du 21 décembre 2016, la constitution d'un groupement de commandes afin de contractualiser les marchés concernant la fourniture de services de télécommunications et de transmission de données. Les besoins exprimés par la commune de Saint-Léonard sont similaires. Dans un souci d'économie, la collectivité souhaite intégrer ce groupement de commandes. Le groupement prendra fin le jour de la notification du marché à son titulaire.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Question n° 2 : Demande de retrait des quarante-et-une communes de la Métropole Rouen Normandie**

Par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal de Saint-Léonard avait accepté à la majorité, le retrait de la Métropole Rouen Normandie du SDE76. Cependant, les 41 communes constituant la dite Métropole sont restées adhérentes au SDE76 pour les compétences annexes dont l'éclairage public non lié à la voirie métropolitaine. Compte tenu du caractère accessoire de ces compétences et de la possibilité pour ces 41 communes de conclure des conventions de gestion avec la Métropole, le maintien de ces communes dans le SDE76 ne présente plus d'intérêt.

Le Conseil municipal de Saint-Léonard accepte à la majorité le retrait de ces 41 communes du SDE76.

**Adopté à la majorité** : 15 voix « pour » ; 2 voix « contre » (M. Jean-Luc DRON et M. Claude MAGUET pour qui ce retrait est à l'encontre d'une gestion départementale équitable et solidaire entre les communes).

#### Question n° 3 : Décision modificative n° 1

Suite à l'intégration du budget dans leur logiciel, les services de la Trésorerie n'ont pu enregistrer les écritures de cession, comme ils le pensaient. Il est apparu nécessaire d'effectuer des opérations de modification au Budget primitif 2017.

Le Conseil municipal en approuve le contenu du tableau présenté.

**Adopté à l'unanimité**

#### Question n° 4 : Avancement de grade : suppression de poste et création de poste

Compte tenu de la délibération qui a été prise en matière de taux d'avancement de grade, le conseil a délibéré pour créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>re</sup> classe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>e</sup> classe à cette même date.

**Adopté à l'unanimité**

#### Questions diverses

M. le Maire porte à la connaissance des élus les informations suivantes :

- Monsieur le directeur de l'école primaire a adressé un courrier de remerciements pour la subvention attribuée par le conseil municipal à la Coopérative scolaire.
- La date du prochain conseil municipal est fixée en séance au lundi 3 juillet. La prochaine commission « Travaux et amélioration du cadre de vie » est décalée du 6 au 7 juin à 18 h 30.
- La Commission départementale d'aménagement commercial a accepté le projet d'implantation d'une jardinerie sur la zone commerciale « *Les Voiles* » à Saint-Léonard.
- Le promoteur France Immobilier a présenté à M. le maire un projet d'aménagement d'un lotissement rue du 8 Mai 1945, constitué de 13 lots de 690 à 945 m<sup>2</sup>.

M. Jean-Luc DRON a attiré l'attention des membres du conseil sur le fait que laisser à un promoteur l'aménagement d'une des dernières zones constructibles, privait la municipalité du choix du type de logements à construire. Alors que la commune ne dispose que d'un nombre très insuffisant de logements sociaux, nous risquons de manquer l'occasion de répondre aux besoins d'une partie des habitants de notre commune. Mme Elvira HACHE, adjointe au maire et membre du CCAS ne partage pas cet avis et préfère que l'on puisse répondre aux demandes des personnes qui souhaitent accéder à la propriété. M. le Maire précise que le projet centre bourg prévoit l'aménagement d'une parcelle par un bailleur social.

- Une assemblée générale extraordinaire de la JSSL a permis l'élection de M. Xavier BLONDEL à la présidence de l'association. Les nouveaux vestiaires ont été mis à disposition. L'inauguration officielle est fixée au 30 juin 2017 à 18 h. Le conseil municipal retient la proposition du nouveau président pour qu'une plaque commémorative soit posée dans ces nouveaux locaux, rappelant la date de création du club de football et les noms des sept présidents successifs jusqu'au décès de M. Dominique Lecorbeiller.
- Une réunion publique des habitants de la Croix-Bigot est programmée le mardi 27 juin à 19 h, salle Henri Lambert, afin de décider d'un plan de circulation qui répond aux besoins des riverains.

**Clôture de la séance à 19 h 32.**